COMMUNE D'ASSAIS LES JUMEAUX
Tél : 05-49-64-63-46
mairie@assaislesjx.fr

N°D2025-026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion ordinaire du 10 JUIN 2025

Nombre de Conseillers : 12
Présents : 7
Quorum atteint (7)
Pouvoirs : 0
Votants : 7

L'an deux mil vingt-cinq le dix du mois de juin à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Claude LAURANTIN, Maire de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux

Date de la convocation : 2 juin 2025

Etaient présents :
Jean-Claude LAURANTIN, Fabrice DURAND, Jean-Louis RIDOUARD, Christophe POTET, Annie LAURENTIN, Joël NERBUSSON et Christian PRUNIER

Absents :
Fabrice ADAMO, Sabrina LAURENTIN, Adrien MILLET, NIKSARLIAN Alexandre et Sophie RIVALLEAU,

Joël NERBUSSON a été nommé secrétaire de séance

=-=

RESSOURCES HUMAINES

Adhésion à la plateforme collaborative INTERSTIS du CDG79 et aux services déployés pour l'accompagnement des Secrétaires Généraux de Mairie dans les Communes de moins de 3500 habitants

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.452-38, L.452-40 et L.452-44 ;

M. Le Maire explique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres (CDG79), au-delà du champ d'intervention de ses missions institutionnelles, a lancé dès 2022, en partenariat avec l'Association départementale des Maires des Deux-Sèvres (ADM79), un Plan d'actions *« Secrétaires de mairie : un métier d'avenir dans les Deux-Sèvres »*.

Pour rappel, ce Plan d'actions comprend 4 axes distincts : **FORMER – SOUTENIR – OUTILLER – VALORISER**. De nombreux projets et réalisations ont pu voir le jour autour de ce métier essentiel pour nos territoires ruraux qu'est celui de secrétaire général de mairie, à l'exemple de la création en septembre 2023 d'un diplôme universitaire dédié ou du recrutement d'une cheffe de projet spécifique.

S'inscrivant pleinement comme une action phare de son Plan d'actions, le CDG79 va maintenant déployer et consolider le réseau départemental des secrétaires généraux de mairie pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Le déploiement de ce réseau départemental se fera en complémentarité avec les initiatives en place sur chaque intercommunalité. A ce titre, il s'appuiera notamment sur une plateforme logicielle INTERSTIS, autour d'espaces collaboratifs différenciés et totalement indépendants les uns des autres, avec :

- ➢ Un espace dédié au réseau départemental.
- ➢ Un espace dédié à chaque réseau communautaire.

La plateforme collaborative permettra ainsi aux secrétaires généraux de mairie d'accéder à l'espace intercommunal dont leur commune dépend, ainsi qu'à l'espace du réseau départemental des secrétaires généraux porté par le CDG79.

Pour que son Plan d'actions puisse s'inscrire dans le temps et s'ancrer sur le département, le CDG79 propose aux communes concernées un « pack adhésion » sur la base de tarifs forfaitaires annuels selon les strates de population et conformément au projet de convention ci-annexé :

- ➢ Communes de moins de 500 habitants : 100€/an
- ➢ Communes de 500 à 999 habitants : 150€/an
- ➢ Communes de 1 000 à 2 000 habitants : 200€/an
- ➢ Communes de 2 001 à 3 500 habitants : 300€/an

- Considérant l'intérêt pour la commune et son secrétaire générale de mairie de bénéficier, dans le cadre du Plan d'actions « Secrétaires de mairie : un métier d'avenir dans les Deux-Sèvres », de la dynamique et des actions proposées par le CDG79, notamment autour du réseau départemental,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés

- ▶ D'adhérer, à compter de l'exercice budgétaire 2025, au « pack adhésion » relatif au plan d'actions « secrétaires généraux de mairie » du CDG79, dont le forfait est fixé pour 2025 au tarif de 150€ pour la Commune ;
- ▶ D'autoriser M. Le Maire à signer ladite convention d'adhésion et tous les documents afférents à ce dossier ;
- ▶ D'inscrire les crédits correspondants au budget.

Fait à Assais-Les-Jumeaux, le 11 juin 2025
Et ont signé Le Maire et le Secrétaire

Le Secrétaire de Séance,
Joël NERBUSSON,

Le Maire,
Jean-Claude LAURANTIN

AR-Préfecture
079-217900166-20250611-4-DE
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 11-06-2025
Publication le : 11-06-2025

M. Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou déposé sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat